



La Randonnée Cérétane
Affiliée à la FFRandonnée, agréée Ministère des sports, bénéficiaire de
l'Immatriculation Tourisme de la FFRandonnée : IM075100382
Boite Postale 308 66403 CERET Cedex
Site web : randoceretane.org Contact : secretaire@randoceretane.org

Céret, le 15 Octobre 2018

COMPTE RENDU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LUNDI 15 OCTOBRE 2018 à 14 H
AU MAS DE NOGAREDE

Présent.e.s : Bernard Lambert, Jean-Pierre Taradellas, Maurice Bénichou, Arlette Taramini, Brigitte Roussel, François Batlle, Françoise Taradellas.

Pouvoirs : Claudette MONTEL, Gérard MONTEL, Guy RAMPON et Pilar LOPEZ.

Ordre du jour : Détecteurs de victimes d'avalanche.DVA.

Le projet d'acquisition de DVA a été acté lors du CA du 28.09.2017. (" le bureau émet un avis favorable à l'acquisition de ce matériel à condition qu'il soit subventionné à hauteur 50%").

- Rose-Marie MONGE est invitée à présenter toutes les informations utiles à la prise de la décision.
- Elle nous rappelle que le guide de la Fédération Française de la Randonnée mentionne : « qu'en milieu enneigé, territoire alpin, être muni d'un DVA est conseillé ».
- A la demande de la Randonnée Cérétane, le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre (C.D.R.P.) a déposé une demande de subvention auprès du Centre National pour le développement du Sport (C.N.D.S.), Etablissement Public sous tutelle du Ministère des Sports.
- Demande de subvention portant sur la formation, l'achat de DVA et sur l'organisation des Fêtes, il a été alloué au CDRP, une somme de 480€ pour l'acquisition de DVA.
- Pour en bénéficier, le CDRP doit procéder à l'achat de 4 DVA.
- Ce matériel (4 DVA) sera vendu l'année prochaine à l'association à hauteur de 50% du prix d'acquisition (subvention déduite).

Christiane AGRAFEIL-COLIS présente le matériel DVA et répond aux diverses questions des administrateurs :

- Dans la Région il n'y a pas la possibilité de louer ce matériel,
- Pour l'utilisation une formation est obligatoire.

.../...

- Tous les deux ans le matériel doit être vérifié (Christiane demande un devis au fournisseur).
- Au sein de l'Association, il sera nécessaire de nommer un responsable.
- Avant la saison, une formation DVA sera dispensée aux futurs utilisateurs.
- Deux adhérents aspirants souhaitent « valider les acquis » venant conforter les animateurs actuels.
- Proposition de sorties raquette, 1 par semaine, privilégier le dimanche pour permettre aux adhérents actifs de participer.
- Afin de donner un élan à cette activité, elle propose au Club, d'acheter 6 DVA.
- Ce qui porterait leur nombre à 10 DVA.
- Cela permettrait à 10 adhérents de participer aux sorties raquette en milieu enneigé alpin.

Bernard LAMBERT remercie la Présidente du C.D.R.P. pour les informations communiquées sur la subvention allouée dans le cadre d'achat de DVA et pour les recommandations sur la pratique de la Raquette en milieu enneigé alpin et nordique.

Après plusieurs échanges entre administrateurs, Bernard LAMBERT fait une synthèse sur les questionnements et informations recueillies :

- Les sorties en milieu enneigé alpin, le matériel est conseillé pour la pratique des raquettes.
- Le CDRP fait l'acquisition de 4 DVA subventionné à 50%, matériel qui sera revendu l'année suivante à l'Association.
- La Randonnée Cérétane se propose d'acheter 6 DVA.
- Une participation financière sera demandée aux utilisateurs de DVA lors de l'emprunt du matériel.
- 5€ à la journée
- 25€ à la semaine
- Limiter les groupes à 10 + les personnes dotées personnellement de DVA.
- Une formation sera dispensée aux adhérents intéressés par la pratique de la raquette.
- Christiane AGRAFEIL-COLIS ayant déjà réalisé la formation est responsable au sein du Club. Elle gère le matériel, se renseigne pour la révision du matériel auprès de Sports et Montagne.
- Prévoir sorties Raquette, privilégier le dimanche, 1 par semaine.

1. PROJET D'ACQUISITION DE DETECTEUR DE VICTIME D'AVALANCHE.

L'achat de 6 DVA par la Randonnée Cérétane.

L'achat de 4 DVA par le C.D.R.P., subventionné à 50% par le C.N.D.S., qui nous seront revendus l'année à venir à hauteur de 50% du montant d'acquisition.

Une participation sera versée lors du prêt du matériel, 5€ par jour, 25€ pour la semaine.

Christiane AGRAFEIL-COLIS est responsable du matériel.

Il est procédé au vote à bulletin secret : CONTRE : 4 - POUR : 8.

L'acquisition de DVA est actée.

... / ...

2. APPROBATION DU COMPTE RENDU du CA du 8.10.2018

Le PV est approuvé sans remarque ni modification et sera communiqué à Roland pour publication sur le site.

La séance est close à 16 Heures.

PROCHAIN CA Le 26 NOVEMBRE 2018 à 14 Heures.

La Secrétaire

le Président

Françoise TARADELLAS

Bernard LAMBERT